Studii de lingvistică 8, 2018, 79 - 99

Vers le « parfait » réfugié / résident / citoyen français : de l'accueil des étrangers au discours politique identitaire

Towards the "perfect" refugee / resident /French citizen: from immigrants' reception to identity political discourse

Alida Maria Silletti[1]

Abstract: This paper analyses French identity political discourse in three informative documents addressed to people applying for entry, residence or naturalization in France, produced by the French Ministry for Internal Affairs: the *Guide du demandeur d'asile en France*, *Venir vivre en France* and *Le livret du citoyen*. The analysis will be focused on their textual and linguistic features. The primary function of this material should be to help people who decide to enter and seek residence in France to understand the procedures for obtaining the status they aspire to, but our analysis reveals that far greater stress is placed on telling them what lifestyle they should adopt if they want their application to be successful.

Key words: identity political discourse, collective identity, immigration, integration, France.

1. Introduction[2]

Dans toute migration, les populations qui se déplacent et le pays qui les accueille sont confrontés à des difficultés qui se résolvent souvent par une adaptation réciproque forcée. Dans ce travail, nous souhaitons examiner la manière dont les phénomènes migratoires sont traités dans le discours politique identitaire français au sein de trois documents : le *Guide du demandeur d'asile en France*, le livret *Venir vivre en France* et *Le livret du citoyen*, rédigés par le Ministère de l'Intérieur français, section « Immigration, asile, accueil et accompagnement des étrangers en France ». Parmi les individus qui se déplacent légalement de leur pays d'origine vers la France, il est possible d'identifier des immigrés, des exilés, des réfugiés, des apatrides, et, du fait de leur

[1] Università degli Studi di Bari Aldo Moro ; alida.silletti@uniba.it.

[2] Nous remercions nos relecteurs anonymes pour leurs suggestions et remarques à propos de cet article.

BDD-A28582 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:13:28 UTC)

résidence permanente en France et de leur volonté d'y rester, des résidents aspirant à la naturalisation. Ces groupes représentent les cibles des trois matériaux, par lesquels l'État français les aide à comprendre les démarches administratives pour obtenir le statut de réfugié, de bénéficiaire d'une protection subsidiaire ou d'apatride, de résident et de citoyen français, respectivement. Le point de vue par lequel nous regarderons le phénomène des migrations concerne donc la logique du pays-hôte, à savoir la République française et la manière dont elle envisage les (af)flux de populations étrangères. Par le biais de ses directions, le Ministère de l'Intérieur est la dimension instituante de la représentation du vivre ensemble (Moirand 2015), un lieu de discours où des individus se rencontrent et interagissent comme sujets-acteurs (Sarfati 2014).

Notre approche théorique relève du discours politique et identitaire : nous partirons de la notion d'identité (Lamizet 2015a, 2015b) pour l'appliquer au champ du discours politique, marqué, entre autres, par une logique de confrontation pouvant engendrer des oppositions et des antagonismes dus aux idéologies qui les sous-tendent. Nous entendons montrer que ces remarques concernent également les trois documents que nous allons étudier. Nous nous intéresserons également au choix et à la présentation des informations qu'ils recèlent en termes micro- et macro-langagiers. Notre but serait ainsi de voir de quelle manière l'Etat français se présente à l'égard de ses ressortissants. A la lumière des modèles d'intégration adoptés, selon les époques, par la France et de la situation socio-politique actuelle du pays, caractérisée, comme Blanchard *et al.* (2016) le remarquent, par une guerre d'identités entre l'identité que les Français veulent protéger et défendre et celle que ses ennemis – qui sont désormais incarnés par les adeptes de l'islam – veulent lui imposer, nous supposons que derrière sa proposition d'aide, la France dissimule une volonté de fermeture envers les « non-Français ». Afin de vérifier ces hypothèses, nous nous servirons d'un cadre méthodologique basé sur le discours institutionnel et sur le discours d'autorité (Sarfati 2008, Krieg-Planque 2015, Monte & Oger 2015) pour analyser les trois documents qui font l'objet de notre étude.

2. Le discours politique identitaire

Le champ qui permet le développement et l'expression des identités politiques dans le débat public est l'espace public, où le concept d'identité se situe dans une logique de médiation entre, d'une part, l'identité du sujet, qui fonde sa singularité, et, d'autre part, une identité collective caractérisée par les appartenances d'un individu (Lamizet 2015b). Ces appartenances fondent les pratiques sociales et relèvent des institutions sociales qui les ont créées et qui les imposent aux groupes qui y appartiennent. Par ailleurs, alors que dans l'une

BDD-A28582 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:13:28 UTC)

de ses acceptions le terme « identité » repose sur la distinction entre ceux qui font partie du groupe et ceux qui peuvent être considérés comme « Autres » (Wodak & Triandafyllidou 2003), dans le domaine politique chaque individu manifeste une seule identité politique. La logique de la différence remplace ainsi la logique d'identification à l'autre, car le politique est caractérisé par une logique d'opposition et de confrontation qui tire toute sa force de son efficacité pratique.

Dans tout discours identitaire, les stratégies rhétoriques contribuent à mettre en œuvre une énonciation performative de conviction de l'autre par laquelle le sujet parlant vise à faire adhérer son interlocuteur à l'identité qui y est représentée. En fait, l'identité elle-même est une représentation qui est influencée par quatre significations politiques possibles (Lamizet 2015b) : l'*engagement*, qui permet au sujet de devenir acteur dans l'espace public, d'affirmer son appartenance à une identité et de la proposer aux autres. Par l'*appartenance*, le sujet est intégré à la collectivité et se retrouve au sein d'un ensemble d'acteurs qui partagent le même engagement que lui. Par la logique de la *différence*, l'« alientité » (*ibid.* : 32), à savoir l'antagonisme entre son identité et d'autres identités, le sujet revendique sa propre identité. Enfin, par la *sublimation* le sujet se fait porteur d'un idéal de société : influencé par les instances du réel, du symbolique et de l'imaginaire, il construit une représentation idéalisée de la citoyenneté et de l'appartenance politique. Aux paragraphes suivants, nous entendons montrer comment les documents analysés adhèrent aux dimensions et aux significations du discours politique identitaire définies par Lamizet (2015b).

3. Les discours sur l'immigration et l'intégration en France

Bien que l'immigration devienne un sujet politique avec la naissance de l'État-nation (Noiriel 1988), c'est depuis les années 1980 que l'immigration et l'intégration représentent des moteurs du débat politique et identitaire. Costa-Lascoux (2006) remarque que le terme « intégration » est désormais lié à l'immigration et recèle une signification souvent négative. Au-delà des politiques publiques communes adoptées au niveau supranational, dans tout pays l'intégration est adaptée à la manière de concevoir le vivre ensemble, la participation à la vie citoyenne, la représentation démocratique.

En France, le modèle d'intégration suivi jusqu'à la moitié du XX^{e} siècle a été l'assimilation des populations de l'Empire colonial français ainsi que de celles d'origine étrangère. Le but en était d'éviter l'émergence de représentants communautaires et de soumettre toutes les populations aux lois et aux principes du pays[3] afin de créer des citoyens qui acceptent

[3] Cela est témoigné, entre autres, par la loi de séparation des églises et de l'État ou par celle qui interdit de dissimuler son visage par un voile intégral.

BDD-A28582 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:13:28 UTC)

les droits et les obligations valables au sein de la société française. Depuis la fin des Trente Glorieuses, une immigration de peuplement oblige la France à jeter un nouveau regard sur le phénomène migratoire, d'autant plus que la société française postcoloniale, désormais multiculturelle et hétérogène, remet en cause l'identité française issue de la Révolution française et de l'ère industrielle. A partir de ce moment, les politiques d'immigration adoptées par la France alternent deux perspectives : d'un côté, la maîtrise des flux migratoires et la lutte contre l'immigration clandestine ; de l'autre côté, l'intégration de la population étrangère entrée en France de manière légale. Pourtant, comme Lochak (2007) le souligne, ce dernier volet de la politique d'immigration est souvent négligé au bénéfice du premier, considéré comme la condition nécessaire pour entamer le discours sur l'intégration.

C'est dans les années 1990 qu'émergent des modèles d'intégration concurrents : d'une part, encore, l'assimilation ; d'autre part, l'insertion, demandant « un effort moindre » de la part des étrangers, qui peuvent garder leur identité et leur culture d'origine, et de la part de la société-hôte, qui continue à percevoir ces individus comme étrangers ; entre ces deux modèles, une attitude intermédiaire consistant dans la véritable intégration (*ibid.*), qui l'emportera finalement. En 1993, suite à un rapport du Haut Conseil à l'intégration, l'expression « intégration à la française » fait son entrée officielle dans la politique française, mais il faut attendre le début des années 2000 pour que le véritable discours politique républicain sur l'intégration voie le jour. En 2004, le rapport « Le contrat et l'intégration » définit « la philosophie républicaine » comme un seuil que tout étranger en France doit franchir et respecter en signant son « contrat d'intégration ». L'intégration républicaine est ensuite officialisée par la loi du 26 novembre 2003 sur la maîtrise de l'immigration, mais les revers de cette loi ne manquent pas. Si les émeutes des jeunes français issus de l'immigration, auxquelles suivent des contrôles répressifs de la police contre l'immigration irrégulière, arrivent à leur point culminant en 2005, les années suivantes sont concernées par la crise économico-financière et par la tendance à une fermeture généralisée. Ces événements soulignent que, faute d'une véritable volonté d'intégration, c'est un climat d'insécurité et de précarité qui se génère et qui dégénère dans la xénophobie et dans l'échec de la politique d'intégration républicaine. A partir des matériaux que nous avons choisis, nous allons présenter quelques aspects de la politique d'intégration républicaine la plus récente.

4. Le cadre méthodologique

Nous étudierons le discours politique tel qu'il se manifeste au sein de trois documents non-officiels rédigés et diffusés par le Ministère de l'Intérieur français : le *Guide du demandeur d'asile en*

BDD-A28582 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:13:28 UTC)

France, le livret *Venir vivre en France* et *Le livret du citoyen*. Tant par leur source que par leur diffusion sur le site internet du ministère, ces ouvrages appartiennent au discours institutionnel (Sarfati 2014) et au discours d'autorité. L'autorité de l'institution correspond notamment à une « prétention à un surcroît de crédibilité » (Monte & Oger 2015 : 3) due non seulement au statut social du locuteur et/ou à sa position institutionnelle, mais aussi à une dimension discursive et contextuelle. Les discours des trois ouvrages sont ainsi censés être crédibles, en tant que discours institutionnels : ils relèvent de l'institution publique et appartiennent à un « groupement social légitimé » (Douglas 1999), à savoir composé de locuteurs reconnus détenant des compétences, des connaissances, un savoir-faire, qui autorisent leur parole et qui permettent à leur discours d'être qualifié comme discours d'autorité (Monte & Oger 2015). Krieg-Planque (2015 : 2) rappelle en outre qu'un discours d'autorité se caractérise par des énoncés stabilisés, autrement dit par une linéarité « travaillée de manière que ni l'imprévu ni les débordements n'y trouvent plus place » au profit d'un figement dû à la prévisibilité et à des régularités de discours. C'est ce que nous entendons montrer par le biais des trois documents du Ministère de l'Intérieur, qui s'adressent à un public vaste mais circonscrit, auquel sont fournis des renseignements, des modes d'emploi à propos des thèmes abordés. Les individus ciblés sont socialement et culturellement hétérogènes, liés par des statuts juridiques différents, à savoir ceux de demandeur d'asile, de primo-arrivant, de résident, qui peuvent évoluer vers les statuts juridiques « supérieurs » de réfugié, de bénéficiaire d'une protection subsidiaire ou d'apatride, de résident et de citoyen français, respectivement. Les auteurs des trois documents et l'institution elle-même représentent ainsi une communauté de savoir, composée de ses propres acteurs, distincte d'autres communautés de savoir, notamment celle de ses destinataires. Il s'ensuit un sens commun linguistique de la communauté de savoir (Sarfati 2008), qui peut engendrer trois variations socio-discursives dans une même pratique de discours. En particulier, Sarfati (*ibid.*) distingue le « canon », à savoir les rôles des discours fondateurs dans l'organisation d'une pratique de discours ; la « vulgate », c'est-à-dire la reprise du sens commun suite à sa reformulation en vue d'exposer le canon, qui génère un discours de transmission ; la « doxa », qui engendre un savoir partagé par le biais de la vulgate et devient l'élaboration ultime du sens commun. Nous utiliserons cette perspective méthodologique pour analyser la circulation et l'expression des idéologies politiques au sein des trois documents à examiner. A ce propos, nous identifierons des idéologies dominantes et leurs potentiels effets sur les idéologies dominées, à savoir celles de leurs destinataires. Comme le remarque Van Dijk (2006), si les gens appartenant à une communauté, bien qu'ils aient des idéologies différentes, se servent d'un savoir socioculturel partagé,

BDD-A28582 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:13:28 UTC)

à savoir la langue – qui est assez stable et similaire au-delà du groupe qui l'utilise pour s'exprimer –, la plupart des variations idéologiques concernent le sens plutôt que la forme de ce qui est exprimé. Une idéologie présente souvent une structure polarisée qui reflète le conflit entre l'appartenance à un groupe et la distinction entre ce qui est interne et externe à celui-ci. Le discours idéologique peut donner lieu à quatre stratégies discursives : l'accentuation des points positifs du groupe et l'atténuation des points positifs de ce qui lui est extérieur et, vice-versa, l'atténuation des points négatifs du groupe et la mise en valeur des points négatifs de ce qui est hors du groupe (Van Dijk 2006). Autrement dit, une présentation positive de soi comporte la présentation négative de l'autre, auxquelles contribuent moyennant des outils linguistiques et rhétoriques de persuasion.

5. Analyse du corpus

Les trois documents qui font l'objet de notre analyse seront différenciés tant en ce qui concerne les destinataires visés que par rapport au type textuel. Nous nous concentrerons d'abord sur le *Guide du demandeur d'asile en France*, adressé aux postulants à l'asile, pour ensuite focaliser notre attention sur les deux livrets *Venir vivre en France* et *Le livret du citoyen*, dont les destinataires sont, en revanche, les migrants primo-arrivants, dans le premier cas, et les résidents aspirant à la naturalisation, dans le second.

5.1. Le *Guide du demandeur d'asile en France*

Publié en novembre 2015 et traduit en 21 langues, le *Guide du demandeur d'asile en France*[4] est un outil d'information à l'usage des demandeurs d'asile en France. Il présente les démarches visant à l'obtention du statut de réfugié, d'apatride ou à la reconnaissance de la protection subsidiaire. Son objectif est « d'offrir au demandeur d'asile, dès son entrée sur le territoire français, des informations claires et complètes sur la procédure d'asile, son cadre juridique, les démarches à accomplir pour y accéder, ainsi que ses droits et obligations ». Il est long de 42 pages, organisées à partir d'un sommaire et de sept chapitres répartis en paragraphes. C'est un document à la structure claire, pourvu d'énumérations divisées par points et d'encadrés de mise au point distincts du texte principal, où le gras est employé pour signaler les informations saillantes. De plus, l'institution ne se montre jamais de manière directe, ce qui souligne la rigueur inscrite dans ce document d'information. Les renseignements pratiques sont donnés sous forme d'instructions et l'organisation textuelle qui en résulte relève surtout du type procédural (Adam 2001). Le *Guide* est riche en

[4] https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Asile/Guide-du-demandeur-d-asile-en-France.

BDD-A28582 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:13:28 UTC)

passages directifs caractérisés par la présence des prédicats actionnels et des verbes modaux alternant l'expression de la possibilité au sens de permission de faire ou de possibilité matérielle (Vetters 2004) (ex. 1) et celle de l'obligation en tant que nécessité de faire (*ibid.*) (ex. 2) :

(1) Vous pouvez demander l'asile si vous êtes en situation régulière en France. (p. 6)

(2) Vous devez impérativement signaler à l'OFII tout changement intervenu dans votre situation, qu'il s'agisse de votre droit au séjour, de votre situation familiale, de vos ressources ou de votre emploi. (p. 23)

Ces premiers traits de stabilisation et de régularité nous permettent de situer le *Guide* dans un discours d'autorité. Cette appartenance et le sens commun linguistique de la communauté de savoir l'ayant élaboré sont également témoignés par le renvoi au canon, autrement dit les textes-sources – articles de lois et textes juridiques – qui jouent le rôle de preuves testimoniales de la crédibilité et de la véracité qui meut ses rédacteurs. Tel est le cas de l'ex. 3, où est cité un passage de la Convention de Genève :

(3) Le statut de réfugié est délivré à « toute personne qui (…) craignant avec raison d'être persécutée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ». (p. 4)

La visée explicative du *Guide*, qui correspond à sa vulgate, est accomplie par des stratégies d'illustration et d'exemplification, au niveau tant lexical que syntaxique. Rappelons l'emploi d'exemples concrets plutôt que d'abstractions, qui visent à faire comprendre, dans la pratique, aux postulants les démarches à suivre et les temps de remise des documents demandés (ex. 4) :

(4) Par exemple, si votre attestation de demande d'asile a été délivrée le 10 janvier, vous devez avoir envoyé votre dossier à l'OFPRA au plus tard le 31 janvier. (p. 9)

Une autre stratégie d'illustration et d'exemplification est l'utilisation de subordonnées circonstancielles introduites par *si* (ex. 4), qui servent à présenter un cas qui pourrait se vérifier et la solution à adopter, tandis que des reformulations et des explications introduites par *c'est-à-dire* marquent l'équivalence entre deux expressions, dont la première est technique et la seconde est formulée en langage ordinaire :

BDD-A28582 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:13:28 UTC)

(5) Si ce délai d'un mois est dépassé au moment de la réception par la cour de votre recours, celui-ci sera jugé irrecevable, c'est-à-dire rejeté sans audience, ni examen. (p. 12)

Il en va de même pour la reformulation avec un ajout d'informations en vue de faire mieux comprendre :

(6) Ce contrat vous donne accès à :
- une formation civique, à savoir une journée d'information sur les institutions françaises, les valeurs de la République, l'organisation et le fonctionnement de l'État […] (p. 30)

En revanche, toute référence à des chiffres ou des statistiques, concernant par exemple le nombre de demandes d'asile reçues, accueillies ou rejetées, ou aux pays d'origine des demandeurs d'asile, fait défaut. De même, aucun repère chronologique n'apparaît : cette « atemporalité » montre que le *Guide* n'a pas d'encadrement chronologique précis.

On peut en conclure que, par sa présentation et les outils langagiers utilisés par ses rédacteurs, le *Guide du demandeur d'asile en France* répond aux caractéristiques du type textuel dont il relève : sa doxa consiste à expliquer en vue de renseigner ses destinataires pour accroître leurs connaissances sur l'asile en France.

5.2. Les livrets

Venir vivre en France ainsi que *Le livret du citoyen* sont des livrets à l'usage, l'un, des migrants primo-arrivants en France avec l'intention de s'y installer, l'autre, de ceux qui résident déjà en France et aspirent à en devenir citoyens. Ils devraient être une « aide institutionnelle » de la République (par le biais du Ministère de l'Intérieur), afin que les personnes concernées se familiarisent avec la République française et sachent ce qui leur est demandé pour s'y intégrer. Puisqu'un livret est un petit ouvrage imprimé et broché proche des brochures, des opuscules et des tracts[5], il emprunte des traits aux types textuels explicatif, informatif et directif, mais souvent il recèle également une visée argumentative, ce qui a des retombées importantes sur le sens commun linguistique de sa communauté de savoir, notamment sur la vulgate et la doxa.

5.2.1. *Venir vivre en France*

Publié en septembre 2016 et disponible en sept langues, *Venir vivre en France* est un livret d'information à l'usage des ressortissants qui décident de s'installer en France. Il se compose de 64 pages

[5] Article « brochure », *Petit Robert* 2017.

BDD-A28582 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:13:28 UTC)

organisées en chapitres, paragraphes, sous-paragraphes et notes en bas de page. Le premier chapitre, « Préparer votre arrivée en France », joue le rôle de prémisse : sa lecture révèle que les premières connaissances demandées aux immigrants sont les valeurs essentielles de la société française et de la République. Cette description et explication des principes qui sous-tendent le fonctionnement de la société française ne permet pas d'identifier le locuteur :

> (7) Ces valeurs sont présentes dans la devise de la République française : Liberté, Égalité, Fraternité. Elles incluent également la laïcité. Elles correspondent à des principes traduits dans la loi que chacun doit respecter, citoyens français comme toute personne résidant ou séjournant en France. (p. 3)

Après le paragraphe d'introduction, qui souligne la bienveillance de la France à l'égard des étrangers – et où des chiffres et des statistiques mises à jour sont utilisés comme outils d'objectivité et source de crédibilité –, la France est présentée comme un pays d'accueil exemplaire :

> (8) [n]ation millénaire avec une histoire et une culture d'une grande richesse, la France est synonyme de valeurs fondamentales auxquelles les Français sont très attachés. (p. 3)

Dans ce paragraphe, l'équivalence établie entre la France et les valeurs fondamentales (la France comme patrie des droits de l'homme) prouve que cet avant-propos affirme une supériorité présumée de la France par rapport au reste du monde. On a l'impression qu'en France tout est régi par des règles que tout le monde est tenu de respecter et que personne n'enfreint. Ceux qui arrivent sur le sol français doivent alors faire de même pour ne pas troubler cet ordre :

> (9) La France attache une grande importance à la qualité de l'accueil réservé aux étrangers qui souhaitent s'installer durablement sur son territoire. C'est la raison pour laquelle un parcours personnalisé d'intégration républicaine a été conçu. Il permet à chacun de s'approprier les droits et les devoirs qui s'appliquent à tous en France. (p. 3)

En outre, il émerge que les Français sont un peuple uni et homogène, lié par une histoire et des valeurs communes qui découlent du passé mais sont valables encore aujourd'hui. Chacune des valeurs mentionnées, à savoir celles de la devise de la République française auxquelles s'ajoute la laïcité (ex. 7), est expliquée à partir de son origine et son contexte historique. On peut percevoir qu'en France tout fonctionne bien car les libertés et les droits de chacun sont respectés,

BDD-A28582 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:13:28 UTC)

ainsi que les obligations qui pèsent sur tous. Autrement dit, un état de droit assure le bon fonctionnement de ses différentes composantes.

Cette première partie se conclut par deux encadrés séparés du texte principal. Si le second n'est qu'une invitation à ouvrir des liens Internet pour approfondir les thèmes traités, le premier recèle la mission du livret et sa cible. Y sont énumérés ses objectifs, parmi lesquels l'intégration des étrangers à la société française :

> (10) [c]e livret donne également des informations utiles sur la vie quotidienne pour faciliter l'intégration de tous et le partage de ce qui unit tous ceux qui vivent en France, qu'ils soient Français ou étrangers. (p. 6)

Les thèmes abordés dans les chapitres centraux du livret suivent la logique du primo-arrivant, car ils distinguent la phase précédant son départ, mais également son arrivée et ensuite son installation en France. Cette partie comprend des passages directifs et explicatifs, comme le prouvent les exemplifications qui y figurent et qui concourent à composer la vulgate du sens commun linguistique de sa communauté de savoir :

> (11) Il vous est conseillé de vous munir de tous les documents qui vous concernent ainsi que, le cas échéant, ceux des membres de votre famille. Certains peuvent, en effet, être plus difficiles à obtenir une fois que vous aurez quitté votre pays d'origine.
> Par exemple, prenez avec vous :
> - vos actes de naissance,
> - votre acte ou certificat de mariage ou de divorce […] (p. 12)

Le contenu de ce paragraphe montre que les primo-arrivants devraient posséder le livret avant qu'ils partent de leur pays d'origine. Ce sont en effet les ambassades qui fournissent généralement *Venir vivre en France* à leurs ressortissants pour les aider à préparer leur arrivée en France.

La visée explicative du livret est également accomplie au moyen de tableaux récapitulatifs et par l'illustration de termes ou de sujets plus techniques, dont la compréhension pourrait être difficile. Tel est le cas de la nécessité de faire traduire ses propres documents originaux en français (ex. 12) :

> (12) Le traducteur assermenté est agréé par la Cour de cassation ou les Cours d'appel. Il certifie que la traduction est fidèle et conforme au document original en y apposant son cachet et sa signature. Le coût de la traduction est à votre charge. (p. 13)

Contrairement au *Guide du demandeur d'asile*, ce livret est une sorte de « brochure événementielle » : ses rédacteurs précisent

BDD-A28582 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:13:28 UTC)

que des dispositifs législatifs sur le droit et le séjour des étrangers en France peuvent entrer en vigueur, de manière à modifier certaines des mesures présentées, comme il résulte de la note de bas de page suivante concernant les titres de séjour :

> (13) Les informations contenues dans cette page sont conformes à l'état actuel du droit. Elles évolueront en fonction des dispositions réglementaires qui seront prises en novembre 2016, en application de la loi relative au droit des étrangers en France du 7 mars 2016. (p. 17)

Comme le *Guide*, *Venir vivre en France* présente des formulations linguistiques récurrentes qui témoignent de son intégration dans un discours d'autorité : tel est le cas des verbes modaux (ex. 14) et des constructions verbales impersonnelles marquant l'obligation (ex. 15) :

> (14) Lors de votre entretien personnalisé avec l'auditeur de l'OFII, vous pourrez préciser votre souhait de rechercher un emploi et obtenir des informations à ce sujet. (p. 29)
>
> (15) Pour souscrire une assurance complémentaire de santé, il est impératif d'être déjà affilié à l'Assurance maladie. (p. 44)

Les permissions et les obligations qui pèsent sur les destinataires du livret reprennent la distinction fondamentale, toujours rappelée au sein du document, entre droits et devoirs de tous ceux qui vivent en France, auxquels les primo-arrivants doivent se conformer. Cette démarche satisfait la visée directive du livret, au sein duquel les rédacteurs détaillent les « modes d'emploi du vivre à la française ». L'impératif y est également récurrent pour scander les instructions que les ressortissants sont tenus de respecter :

> (16) Avant de vous déplacer à la préfecture, consultez le site internet de la préfecture de votre lieu de résidence pour connaitre notamment la liste des pièces à fournir. Privilégiez les demandes de rendez-vous par internet lorsque ce service est disponible. (p. 18)

Bien que ce livret soit une aide aux primo-arrivants et qu'il ne soit pas exhaustif, il donne parfois une idée déformée de la France. Il propose des généralisations, car les ressortissants qui arrivent en France ne sont homogènes ni par leur origine ni par leur vécu individuel. Tel est le cas des précisions concernant la recherche d'un logement, où l'on explique le sens des expressions « devenir locataire / propriétaire » (ex. 17), qui devraient paraître habituelles à des individus qui vivent dans une société moyennement développée :

BDD-A28582 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:13:28 UTC)

(17) Pour trouver votre logement, il existe 2 modalités principales :
- devenir locataire, qui implique le paiement d'un loyer et des charges (eau, électricité, assurance obligatoire, taxe d'habitation),
- devenir propriétaire, qui implique généralement d'emprunter auprès d'une banque. (p. 25)

En termes généraux, il ressort que ceux qui arrivent en France et décident de s'y installer sont sujets à des contrôles policiers rigoureux et qu'aucune dérogation n'est admise. Ces dernières remarques, avec celles qui précèdent, composent la doxa du sens commun qui émerge de l'analyse de ce livret.

5.2.2. *Le livret du citoyen*

Le livret du citoyen[6] est une étape ultérieure du parcours d'intégration en France : le résident vit en France, il possède un travail, il a une bonne maîtrise du français, il a peut-être une famille et il connaît la République française, ses institutions, les droits et les obligations des citoyens, auxquels il se conforme. Il peut donc « s'élever » au statut de postulant à la naturalisation, bref devenir citoyen français. Telle est la présentation du *Livret du citoyen* sur le site du Ministère de l'Intérieur, accompagnée du rappel des textes législatifs, dont le Code civil français – source première de savoir et canon de ce livret, parmi d'autres –, et du rôle des fonctionnaires chargés des étapes du parcours de naturalisation. Ces prémisses placent la naturalisation dans une logique de contrôle et, le cas échéant, de rejet, voire de répression, si les papiers demandés ne sont pas conformes aux dispositions en vigueur. Ce n'est que vers la fin du paragraphe qu'est présenté le livret : sa mission est

(18) d'illustrer les domaines et le niveau des connaissances attendues. Il s'agit d'une aide apportée aux postulants et non d'un document exhaustif. Il rappelle les principales caractéristiques de l'organisation actuelle de la République et de la démocratie, les principes et valeurs qui s'attachent à elles et qui constituent notre cadre quotidien d'exercice de la citoyenneté. Il […] souligne la contribution d'un certain nombre de personnes naturalisées au rayonnement de notre pays.

Cet extrait montre que la perspective adoptée est celle des Français qui informent les postulants à la naturalisation en les mettant en garde sur le « statut » de Français : en témoigne l'emploi de *notre* (*notre cadre*), implicitement opposé à *vous*, ainsi que le renvoi à des personnes naturalisées qui sont présentées comme des modèles à

[6] https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement/La-nationalite-francaise/Le-livret-du-citoyen.

BDD-A28582 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:13:28 UTC)

suivre, car, en plus de respecter les valeurs de la République, elles ont contribué au rayonnement de la France dans le monde. La doxa qui en découle, c'est que la naturalisation française doit être méritée.

Le livret du citoyen est long de 28 pages et ne présente aucune version traduite, car la maîtrise de la langue française est fondamentale pour l'obtention de la naturalisation. Les illustrations et les images priment au détriment du texte, qui se réduit à l'avant-propos et aux paragraphes qui ouvrent chaque chapitre. Le texte a un caractère explicatif et informatif. On ne peut pas exclure l'hypothèse que le choix des illustrations et des images s'expliquerait par le fait que les destinataires du *Livret du citoyen* ont une maîtrise partielle ou insuffisante du français, le non verbal venant remédier à ce défaut en captant l'attention des lecteurs, y compris par le biais des couleurs.

Le début de l'avant-propos met immédiatement le destinataire face aux implications du dépôt d'une demande de naturalisation (que les postulants ont par ailleurs déjà faite) : devenir Français signifie « montrer [sa] volonté de rejoindre la communauté nationale, de respecter ses valeurs et de l'enrichir » (p. 3). Le deuxième paragraphe de l'avant-propos définit, à l'appui du Code civil, le terme « assimilation », puisque l'acquisition de la nationalité française demande une assimilation du postulant. Au paragraphe suivant est présenté le but du livret : il doit servir au postulant d'exemple de ce qui lui est requis pour l'entretien individuel, qualifié d'« entretien d'assimilation », qui vise à déceler, outre les connaissances du postulant sur la France, sa « motivation » et « le sens de sa démarche » (p. 3)[7]. Autrement dit, le postulant doit faire preuve de son « intérêt » à devenir français et comprendre le poids de cette décision. La sélection des sujets à connaître est arbitraire et conforme à la visée d'une intégration qui est plutôt une assimilation : on ne présente qu'un point de vue, celui de la France, auquel il faut se conformer pour obtenir la naturalisation. Les thèmes portent notamment sur la République française, l'histoire de la France, ses points de force et ses attraits, sur son importance au niveau européen et mondial. Ce document se termine par le texte de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, d'ailleurs évoquée au début du livret à propos des principes et des valeurs de la République française.

Au-delà de l'avant-propos, aucun passage directif ne figure dans ce livret. Le principe qui régit l'explication du fonctionnement et les atouts de la République française est « interne » : les destinataires sont censés lire et apprendre, « de l'extérieur », afin de briser les frontières qui s'interposent entre eux, à savoir les non-Français, et les Français. La perspective du « nous » intégrateur se maintient le long du livret. C'est le cas des présentations de la fête nationale :

[7] « [L]'administration appréciera votre adhésion à ces principes et ces valeurs, votre motivation, votre connaissance des fondements de la société française et le sens de votre démarche » (p. 3).

BDD-A28582 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:13:28 UTC)

(19) Le 14 juillet 1789, le peuple de Paris s'empare de la prison royale de la Bastille. Symbole de la liberté, le 14 juillet est devenu la date de notre fête nationale. (p. 4)

et de la Constitution française :

(20) L'organisation de l'État est définie par un texte, la Constitution. Notre constitution actuelle est celle de la Ve République, adoptée en 1958. (p. 9)

précédées de leur encadrement historique.

Des renvois aux destinataires figurent dans les nombreux encadrés qui accompagnent les paragraphes du texte principal : ils précisent ou illustrent, par des exemples concrets, les principes et les explications qui sont présentés dans le corps du livret. Ainsi, à propos du principe d'égalité, l'encadré suivant souligne que le non-respect de l'égalité homme-femme empêche de fait l'obtention de la nationalité française :

(21) L'administration peut-elle refuser la nationalité française à une personne ne respectant pas l'égalité homme-femme ?
Oui, même si cette personne est mariée avec un(e) Français(e). L'égalité homme-femme fait partie des valeurs essentielles de la République. L'adhésion à ces valeurs est évaluée au cours de l'entretien d'assimilation. (p. 5)

De même, à propos du principe de la laïcité, un encadré porte sur la loi de 2004 sur l'interdiction du port de signes religieux ostentatoires dans les établissements scolaires :

(22) Pourquoi les élèves des écoles, collèges et lycées n'ont-ils pas le droit de porter des signes religieux trop visibles dans les établissements scolaires ?
La loi du 15 mars 2004 interdit de porter à l'école des signes ou des tenues qui manifestent ostensiblement (de manière trop visible) l'appartenance à une religion.
En effet, l'école est une institution publique qui forme tous les citoyens : elle doit donc être neutre face aux religions. L'interdiction de porter des signes religieux ostensibles contribue à cette neutralité.
Pour les mêmes raisons, les agents publics ne doivent pas montrer leur appartenance à une religion. (p. 7)

Ces encadrés se servent de l'exemple, plutôt que de l'abstraction, et du format question-réponse, dans un but didactico-explicatif. Comme les encadrés, les images et les illustrations – autant d'éléments composant la vulgate des textes-sources à partir desquels le *Livret* a

BDD-A28582 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:13:28 UTC)

été rédigé – éclairent un aspect présenté dans un paragraphe du livret, mais leur fonction est surtout argumentative. Par exemple, l'image des tirailleurs sénégalais pendant la Première guerre mondiale (ex. 23), s'accompagne d'une légende qui, tout en expliquant l'image, souligne, que le statut de Français concerne aussi les citoyens qui résident hors des frontières métropolitaines, mais à condition qu'il soit méritée : tel a été le cas des milliers de coloniaux morts pour la France :

> (23) Cette illustration montre que la mobilisation de tous les Français associait des troupes venues de l'empire colonial. Parmi les 8 millions de mobilisés, environ 650 000 hommes étaient des soldats de l'empire colonial, principalement du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. (p. 8)

Une stratégie récurrente consiste à présenter surtout les aspects valorisants pour le pays d'accueil, en les renforçant, au niveau linguistique, par la topicalisation (Prévost 2009) ou par des adjectifs visant à focaliser l'attention sur les aspects qui mettent en valeur le pays :

> (24) Romain Gary (1914-1980) : d'origine russe, c'est le seul écrivain à recevoir le prix Goncourt à deux reprises […] (p. 19)
>
> (25) Célèbre pour ses monuments et sa culture, la France est la première destination touristique au monde : le tourisme est un élément essentiel de notre économie. (p. 21)

Est ainsi négligé, à titre d'exemple, le traitement réservé aux populations de l'Empire colonial français (autrefois « sujets français »). Relativement aux personnalités citées et à leur image, seules les actions considérées comme des cas de « glorification nationale » (Van Dijk 2006) sont présentées. Ainsi, Napoléon 1er n'est rappelé, au-delà des guerres qu'il a combattues, que par rapport au Code civil :

> (26) Napoléon 1er (1769-1821) dirige la France pendant près de 15 ans. Il mène de nombreuses guerres en Europe. On lui doit notamment le Code civil (p. 15).

Pareillement, le général De Gaulle n'est présenté qu'à travers ses apports à la libération de la France et à la création des institutions de la Ve République :

> (27) Charles de Gaulle (1890-1970) : chef de la résistance française contre les armées allemandes qui occupent notre pays, il est l'artisan de la libération de la France.
> Bien après la guerre, en 1958, il est à l'origine de nos institutions actuelles (la Ve République) (p. 18).

BDD-A28582 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:13:28 UTC)

Le fait de ne pas mentionner des gens communs peut déformer l'image que les aspirants à la naturalisation se font du pays, car, bien que le livret leur fournisse, en vue de l'entretien personnalisé, un aperçu de la France en termes politiques, économiques, socio-culturels, les sujets choisis et leur présentation montrent la prééminence de la France à l'égard d'individus qui vivent déjà en France depuis plusieurs années et sont prêts à en devenir citoyens.

(28) La décolonisation française débute en Asie et s'étend à l'Afrique. Ce processus a donné lieu à des guerres comme celles d'Indochine et d'Algérie (p. 17).

La logique de l'exemple se révèle encore une fois efficace lorsqu'on évoque les personnalités naturalisées françaises qui ont contribué, par leurs talents et dons intellectuels (ex. 24), au rayonnement de la France. Témoin le fragment ci-dessous :

(29) Au fil de son histoire, de nombreuses personnes sont venues s'installer et vivre en France. Beaucoup ont fait le choix de la nationalité française. Elles représentent une richesse pour notre communauté. Nombre de grands noms ont ainsi contribué, par leur talent, au rayonnement de la France (p. 18).

L'exemple devrait servir aux postulants à comprendre le poids de la naturalisation française : il faut se distinguer parmi les autres et être conscient de la responsabilité d'être Français. L'exemplification et les généralisations participent ainsi à la vulgate de ce livret, mais leur interprétation permet également d'en saisir la doxa.

6. Une « intégration à la française » renouvelée ?

Relativement aux significations politiques de l'identité soulignées par Lamizet (2015b) et à leur application aux trois documents analysés, le *Guide* est une aide pour les demandeurs d'asile, mais il recèle aussi des significations politiques. L'engagement de l'Etat dans l'espace public y est présent par la voix du Ministère de l'Intérieur, porte-parole de l'État français, qui joue le rôle d'acteur dans l'attribution du statut de réfugié, de bénéficiaire d'une protection subsidiaire ou d'apatride. Dans ce cadre, le ministère montre son appartenance à une collectivité qui partage le même engagement que lui. Quant à la logique de la différence et à la sublimation, elles y sont presque absentes.

A la différence du guide, dans les deux livrets sont manifestées toutes les significations politiques de l'identité. Le Ministère de l'Intérieur y apparaît comme la voix de la société française, voire du peuple français, qui montre sa propre identité et la propose aux

BDD-A28582 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:13:28 UTC)

autres ; est ainsi scellée l'appartenance collective à l'identité française et cette collectivité partage le même engagement et l'antagonisme, l'« alientité », vis-à-vis d'autres identités – en particulier celle des musulmans. Enfin, dans les deux livrets, mu par les instances du réel, du symbolique et de l'imaginaire, le sujet se fait porteur d'un idéal de société qu'il considère comme le meilleur, et que ceux qui en sont exclus devraient adopter. La présentation positive de soi, notamment de la France, faute de termes de comparaison, est soulignée par la mise en valeur des idéaux de tolérance, d'hospitalité, par l'absence de parti pris, par le respect des droits de l'homme, de la loi et des accords internationaux, par ce qui distingue le groupe des « Français » de ceux qui n'en font pas partie. Lamizet (*ibid.* 34) révèle que « c'est la distinction avec les peuples voisins qui fond, Lamizet (*ibid.* : 34) révèle que « c'est la distinction avec les peuples voisins qui fonde la signification d'une nation, ce qui se manifeste, par exemple, par la différence [...] entre les pratiques sociales et les cultures ». Dans les livrets analysés, une logique de la différence est sous-entendue dans certains passages, comme on vient de le montrer, pour montrer la supériorité de l'identité dominante sur les autres identités.

L'attitude des Français envers les étrangers consiste alors à leur présenter un cadre politique, administratif, législatif, socio-culturel, caractérisé par un système social stable et homogène (Ehret 2002), que seule une invasion de l'extérieur pourrait miner, mais qui semble en fait s'éloigner de la réalité à cause de son irréprochabilité. Notre sentiment est que la France se tient sur la défensive car la revendication constante de sa propre identité équivaut à la crainte de la perdre et au désir de la protéger. Par conséquent, nous croyons qu'en fait les pouvoirs publics ne s'efforcent pas d'intégrer les « non-Français », tandis que ces derniers, postulants à la résidence ou à la naturalisation, sont enjoints à s'intégrer afin de modifier leur statut précaire dans le pays (Lochak 2007). Ainsi la position d'immigré, primo-arrivant ou résident est d'une certaine manière fautive car « le migrant transgresse la loi de fait, sans avoir pour autant commis d'actes malveillants » (Hailon, à paraître).

Le terme « assimilation » est utilisé à deux reprises dans *Le livret du citoyen* de manière tout à fait naturelle : l'entretien individuel auquel sont soumis les postulants à la naturalisation est ainsi qualifié d'« entretien d'assimilation ». Cela souligne que l'intégration voulue, défendue et revendiquée par les pouvoirs publics français fait désormais place à une volonté d'assimilation. En fait, seul *Le livret du citoyen* parle d'« entretien d'assimilation », alors que cette expression n'est utilisée ni sur le site de l'OFII (*Office français de l'immigration et de l'intégration*) ni dans le spécimen du CIR (*Contrat d'intégration républicaine*) disponible sur ce même site, qui lui préfèrent la qualification d'« entretien individuel et personnalisé ». Dans le livret,

BDD-A28582 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:13:28 UTC)

dès l'avant-propos, lorsqu'est utilisée l'expression « faire preuve d'assimilation » (p. 3), le terme « assimilation » est défini par rapport à la société française :

> L'assimilation à la société française ne signifie pas être tous semblables ou vivre selon un modèle particulier, mais [...] adhérer aux principes et aux valeurs essentiels de la République française et avoir une connaissance suffisante de la langue, de l'histoire, de la culture et de la société françaises, ainsi que des droits et devoirs conférés par la nationalité (article 21-24 du Code civil, p. 3).

Nous partageons les propos de Boucher (2007), d'après qui c'est désormais la notion même d'intégration (avec celle de laïcité dans le contexte de la présence des musulmans dans le pays) qui est en cause dans le paradigme républicain français : ceux qui s'en emparent l'exploitent et en donnent des interprétations déformées pour renforcer leurs prises de positions. Si les élus et les représentants des pouvoirs publics conçoivent l'intégration comme le résultat d'une conduite vertueuse, cela passe par une assimilation forcée des populations étrangères au sein d'un système républicain qui semble rigide et abstrait, voire parfois déconnecté de la réalité.

7. Conclusions

Dans cette contribution, nous avons étudié le discours politique et identitaire au sein de trois documents disponibles sur le site du Ministère de l'Intérieur français, adressés à des sujets qui partagent la condition de ne pas être « Français de souche ». L'analyse de ces matériaux nous a permis de confirmer nos hypothèses de départ : *Le guide du demandeur d'asile* cumule, par sa forme et ses contenus, les caractéristiques des textes procéduraux et celles des textes explicatifs, ayant ainsi une intention didactico-vulgarisatrice. Les deux livrets empruntent en revanche des traits à plusieurs types textuels : à part des passages explicatifs et injonctifs visant respectivement à renseigner et à imposer des obligations, des passages argumentatifs y affirment l'identité collective des rédacteurs (représentant l'État français), leur appartenance à une communauté de savoir d'où sont exclus les destinataires de ces textes. La France y est en effet présentée comme le lieu idéal où tout le monde voudrait vivre, mais, pour que cela soit possible, on adresse une « injonction à l'intégration » à ceux qui n'ont pas encore assumé l'identité collective des Français. De plus, il nous paraît que l'image de la société française qui émerge des livrets porte sur la sublimation : cette image est idéalisée, voire déformée de la citoyenneté et de l'appartenance politique.

Cette analyse, qui repose sur la prise en compte des significations de l'identité proposées par Lamizet (2015a, 2015b),

BDD-A28582 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:13:28 UTC)

ainsi que des notions de « discours d'autorité » (Monte & Oger 2015) et de variation socio-discursive dans une même pratique de discours (Sarfati 2008), nous a aidé à comprendre la nature des trois ouvrages examinés et à saisir des pistes d'interprétation à la lumière du choix et de la présentation de leurs contenus. En particulier, nous avons essayé de montrer que ces supports sont des formes de vulgate de textes institutionnels canoniques, ils didactisent ces textes, à l'intention de publics différents. Dans le cas des livrets, c'est la visée argumentative qui prime sur l'intention didactico-explicative.

Nous estimons que dans la société française, qui est en pleine mutation socioculturelle, les élus et les pouvoirs publics devraient repenser leur modèle d'intégration afin d'améliorer un vivre-ensemble qui pourrait s'enrichir des identités culturelles de chacun. Or, le thème de l'immigration continue à être en France non seulement un objet privilégié de l'agenda politico-médiatique tout comme des discours ordinaires (Vadot 2016), mais aussi et surtout un lieu d'affrontement et de confrontation, car l'État français montre une attitude de fermeture et de suspicion par rapport à l'intégration qui est dissimulée dans les deux livrets. Les statuts envisagés doivent être « mérités » par les postulants qui, pour se faire accepter au sein de la société française, doivent imiter le « vrai » Français ou même le dépasser, devenant des héros ou des personnalités illustres qui contribuent au rayonnement de la Nation.

Notre titre « Vers le "parfait" réfugié/résident/citoyen français » – où c'est l'épithète *parfait* qui est mise en évidence – est ainsi justifié par notre analyse : les postulants sont tenus de respecter les recommandations qui leur sont imposées pour incarner le « ressortissant parfait » dans un pays et au sein d'une Nation et d'une société qui ne sont pourtant pas différents de ce que les deux livrets voudraient montrer. Face aux fractures identitaires, au déclin de la France et à l'insécurité culturelle qui se sont accentués depuis 2015, ses représentants politiques semblent osciller entre deux alternatives : d'un côté, le « grand départ » évoqué par les néoréactionnaires et cité par Blanchard *et al.* (2016) ; de l'autre côté, le croyons-nous, la « grande assimilation » réglementée par les deux livrets, qui témoignent du rejet d'une véritable volonté d'intégration de la part de la France. A ce propos, nous partageons les remarques de Vadot (2016) : en France, lieu d'affrontements idéologiques en constante reconfiguration, le thème de l'immigration fait l'objet de débats récurrents, en particulier pour ce qui concerne la dénomination du phénomène d'absorption des étrangers. Des termes tels qu'« insertion », « intégration », « assimilation », « inclusion », « acculturation » ont été utilisés – parmi lesquels c'est celui d'« intégration » qui s'est institutionnalisé. Toutefois, ce dernier terme continue à être remanié par les gouvernements, qui l'adaptent au contexte politique les acceptions qu'ils veulent lui

BDD-A28582 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:13:28 UTC)

attribuer. « Intégration » n'est ainsi pas le meilleur mot pour caractériser la situation, mais c'est celui qui est le plus souvent évoqué par les politiques à propos de l'installation des étrangers en France.

Références bibliographiques

Adam, J.-M. (2001), « Types de textes ou genres de discours ? Comment classer les textes qui disent de et comment faire ? », *Langages*, 141, p. 10-27.

Blanchard, P., Bancel N., Thomas, D. (2016), « Introduction », in Blanchard, P., Bancel N., Thomas, D. (éds), *Vers la guerre des identités De la fracture coloniale à la révolution ultranationale*, Éditions La Découverte, Paris, p. 7-43.

Boucher, M. (2007), « Les théories de l'intégration à l'épreuve de la régulation sociale », *Vie sociale*, 2, p. 23-43.

Costa-Lascoux, J. (2006), « L'intégration "à la française" : une philosophie à l'épreuve des réalités », *Revue européenne des migrations internationales*, 22/2, p.1-21 (en ligne : http://remi.revues.org/2823).

Douglas, M. (1999), *Comment pensent les institutions*, La Découverte, Paris.

Ehret, R. (2002), « Le discours de l'intégration. De quelle culture parlons-nous ? », *Ethnologie française*, 32/2, p. 253-261.

Hailon, F. (à paraître), « Spatiotypies et discours-frontière(s) : penser et dire le pouvoir face aux territoires », *Studii de lingvistică*, 8, 2018.

Krieg-Planque, A. (2015), « Construire et déconstruire l'autorité en discours. Le figement discursif et sa subversion », *Mots. Les langages du politique (Discours d'autorité : des discours sans éclat(s) ?)*, 107, p. 1-18 (en ligne : http://mots.revues.org/21926).

Lamizet, B. (2015a), « Rhétorique de l'alientité », *Cahiers sens public*, 17-18, p. 87-109.

Lamizet, B. (2015b), « Rhétorique de l'identité et discours identitaires », in Richard, A., Hailon, F., Guellil, N., *Le discours politique identitaire dans les médias*, L'Harmattan, Paris, p. 25-48.

Lochak, D. (2007), « L'intégration comme injonction. Enjeux idéologiques et politiques liés à l'immigration », *Cultures & Conflits*, 64, p. 1-15 (en ligne : http://conflits.revues.org/2136).

Moirand, S. (2015), « Préface », in Richard, A., Hailon, F., Guellil, N., *Le discours politique identitaire dans les médias*, L'Harmattan, Paris, p. 9-15.

Monte, M., Oger, C. (2015), « La construction de l'autorité en contexte. L'effacement du dissensus dans les discours institutionnels », *Mots. Les langages du politique (Discours d'autorité : des discours sans éclat(s) ?)*, 107, p. 1-14 (en ligne : http://mots.revues.org/21926).

Noiriel, G. (1988), *Le Creuset Français. Histoire de l'immigration – XIXe-XXe siècles*, Le Seuil, Paris.

Prévost, S. (2009), « Topicalisation, focalisation et constructions syntaxiques en français médiéval : des relations complexes », in Apothéloz, D., Combettes, B., Neveu, F., *Les linguistiques du détachement*, Peter Lang, Berne, p. 427-439.

Rey, A. (2017), *Le Petit Robert* 2017 (version numérique), Le Robert, Paris.

Richard, A., Hailon, F., Guellil, N. (éds) (2015), *Le Discours politique identitaire dans les médias*, L'Harmattan, Paris.

Sarfati, G.-E. (2008), « Pragmatique linguistique et normativité : remarques sur les modalités discursives du sens commun », *Langages (Discours et Sens*

BDD-A28582 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:13:28 UTC)

commun), 170, p.92-108.
Sarfati, G.-E. (2014), « L'emprise du sens : note sur les conditions théoriques et les enjeux de l'analyse du discours institutionnel », in Longhi, J., Sarfati, J.-E., *Les discours institutionnels en confrontation*, L'Harmattan, Paris, p. 13-46.
Vadot, M. (2016), « De quoi *Intégration* est-il le nom ? L'importation d'une querelle de mots dans le champ de la formation linguistique des migrants », *Argumentation et Analyse du Discours*, 17, p. 1-18 (en ligne : http://journals.openedition.org/aad/2228).
Van Dijk, T. (2006), « Politique, Idéologie et Discours », *Semen*, 21, p. 1-23 (en ligne : http://semen.revues.org/1970).
Vetters, C. (2004), « Les verbes modaux *pouvoir et devoir* en français », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 82/3, p. 657-671.
Wodak, R., Triandafyllidou, A. (2003), "Conceptual and methodological questions in the study of collective identities", *Journal of Language and Politics*, 2/2, p. 205-223.

BDD-A28582 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:13:28 UTC)